

# Magneux-Infos - avril 2022

## Elections en 2022 (salle de la mairie)

**Présidentielles** : 10 et 24 avril  
(de 8h à 19h)

**Législatives** : 12 et 19 juin

## Marché

Reprise du marché alimentaire (primeur, boulanger)  
sur la place du Marronnier, **à partir du dimanche 24 avril**

## 1er mai—de 8h30 à 12h

Le 1er mai, l'arrivée des clochettes, c'est quand même chouette ... En plus ça porte bonheur alors on compte sur vous de bonne heure et de bonne humeur pour retrouver les classards et leur traditionnelle vente de muguet sur la place du Marronnier.

## Numéros de maisons

Nous avons constaté que certains numéros de maisons, distribués en **2018**, n'ont pas été fixés (et juste « posés ») vers les boîtes aux lettres. Pour les boîtes aux lettres groupées, le n° de maison doit aussi être posé sur la boîte aux lettres. Nous vous rappelons qu'il est important que votre adresse soit clairement identifiable pour **les services de secours, LA POSTE, les livreurs, les envois électoraux, ....**

## Course cycliste de CHALAIN

**Samedi 17 avril 2022 (de 13h30 à 18h)**

Circuit : départ de Chalain—Route de Chalain—  
avenue Félicité—Route de Mornand—  
la Boulène—retour Chalain.  
Ces routes seront difficiles d'accès.

## Nettoyage de printemps

**Samedi 9 avril**

Nous invitons la population pour un nettoyage de la commune le 9 avril. **Rendez-vous à 9h** à la salle des fêtes  
(Matériel fourni par la commune)  
Prévoir si possible un gilet fluo.

## Nuisances sonores—rappel !

A l'approche des beaux jours, nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, matériel de bricolage (arrêté préfectoral n°2000-074 du 10 avril 2000) ... sont autorisés :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
  - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
  - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## Ma Petite Ecole

Vente de brioches **dimanche 10 avril de 9h à 12h**

## Loto de Ma Petite Ecole

**1er mai—dès 14h**  
Salle des fêtes

## Recensement citoyen

Les jeunes nés entre le 1er avril et le 30 juin 2006 doivent se faire recenser auprès de la mairie, en apportant leur carte d'identité, un justificatif de domicile, le livret de famille. **Cette démarche peut se faire aussi par internet (service-public.fr)**

Il est rappelé que l'attestation de recensement est **nécessaire** pour l'inscription au BAC, le permis de conduire, les concours, les grandes écoles....